

**Décision n°2023-35 relative à la nomination du responsable
du Centre de Ressources Biologiques « Carotte et autres apiacées légumières »**

**La directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur
pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;
- Vu le décret du 4 janvier 2021 portant nomination de la directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;
- Vu la décision n°2021-013-IA du 13 juillet 2021 portant nomination de Madame Alessia Lefébure en tant que directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Vu la décision n°2021-14-IA du 13 juillet 2021 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie Wack, Directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, à Madame Alessia Lefébure, directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Vu la décision du 15 novembre 2023 relative à la mission de maintien et de valorisation de ressources génétiques végétales et notamment son article 3.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Emmanuel GEOFFRIAU, professeur à l'Institut Agro Rennes-Angers, est nommé responsable du Centre de Ressources Biologiques (CRB) « Carotte et autres Apiacées légumières ».

Article 2 :

La nomination prend effet à compter de la date de signature de la présente décision pour une durée de 5 ans.

Article 3 :

Le secrétariat général de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Rennes, le 15 novembre 2023

**Pour la directrice générale et par délégation
La directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers**



Alessia LEFEBURE